

CHRONOLOGIQUE. xv

an , de faire venir de Dannemarck des chairs salées , des beures & des suifs , pour être transportés aux Isles Françaises de l'Amérique , sans payer aucuns droits d'entrée , du 7. de Février 1741.

134.

Arrêt du Conseil , qui permet de charger des sels en Bretagne , ou dans les autres Ports , où il est d'usage d'en tirer , pour être employés au Cap-verd , à la salaison des chairs destinées pour les Isles , sans payer aucuns droits ; & ce , pendant que la permission accordée par l'Arrêt du 27. de Décembre 1740. d'aller charger des chairs salées au Cap-verd , aura lieu , du 21. de Mai 1741.

136.

Arrêt du Conseil , qui permet aux Négocians de tous les Ports , où il est permis de faire le commerce des Colonies de l'Amérique , d'armer des vaisseaux pour la côte de Guinée , du 30. de Septembre 1741.

203.

Arrêt du Conseil , qui proroge pour dix ans l'exemption de tous droits d'entrée , accordée par celui du 30. Septembre 1732. sur les denrées & marchandises venant de la Louisiane , du 31. d'Octobre 1741.

347.

Arrêt du Conseil , qui ordonne l'exécution de l'Art. X. des Lettres Patentes du mois d'Avril 1717. du 4. de Septembre 1742.

141.

Arrêt du Conseil , qui fixe à quatre années l'entrepôt des marchandises propres pour